

DEPARTEMENT
GARD
CANTON
PONT-SAINT-ESPRIT
COMMUNE
PONT-SAINT-ESPRIT

REPUBLIQUE FRANÇAISELiberté – Egalité – Fraternité**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****DECISION****Le Président,**

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-4 à L123-9,

Vu l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 3 du Conseil d'Administration du 3 septembre 2024 portant délégation de pouvoirs au Président, à la Vice-Présidente et à la Vice-Présidente déléguée,

Vu la délibération n° 5 du C.C.A.S. de Pont-Saint-Esprit du 2 décembre 2021 définissant la mise en place d'un règlement des aides sociales facultatives octroyées par le C.C.A.S.,

Vu la délibération n° 4 du C.C.A.S. de Pont-Saint-Esprit du 7 mai 2014 définissant les aides sociales facultatives,

DECIDE**A) De prendre en charge au titre de l'aide à la cantine :**

- 1 – Enfant H. M., Z. 38,76 €
Chez Mme D. M. E.

B) De prendre en charge au titre de l'aide aux activités culturelles et sportives :

- 2 – Enfant F. M. 50,00 €
Chez Mme F. S.

C) De prendre en charge au titre de l'aide aux personnes en difficulté :

- 3 – M. F. S. 165,60 €
(pour eau)

- 4 – M. A. M. 78,00 €
(pour assurance habitation)

- | | |
|--|----------|
| - 5 – M. B. A.
(pour eau) | 40,00 € |
| - 6 – A. L. L. D. S.
(pour repas solidaires et colis alimentaires) | 87,00 € |
| - 7 – M. L. I.
(pour consultation psychologique + bilan neuropsychologique) | 400,00 € |

D) Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui, à compter de sa publication et de sa notification, pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ces sommes seront imputées à l'article 65134 du budget en cours.

FAIT A PONT-SAINT-ESPRIT, LE 24 FEVRIER 2026

Acte non transmissible
rendu exécutoire le :

25 FEV. 2026

Marie-Laure FRENEIX,
La Vice- Présidente déléguée

Publié le : 25 FEV. 2026

Marie-Laure FRENEIX,
La Vice- Présidente déléguée

